

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix (en deux lots) N° 117/DA/2017

(Séance publique)

Le jeudi 18 janvier 2018 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant les travaux de remplacement d'ascenseurs et monte-charges à Bank Al-Maghrib en deux lots :

- lot n°1 : remplacement de deux monte-charges au niveau du site de Dar As-Sikkah ;
- lot n°2 : remplacement de deux ascenseurs aux immeubles d'habitation à Rabat, d'un ascenseur à l'agence de Beni Mellal, d'un monte charge non accompagné à l'agence de Nador, et la fourniture et installation d'un ascenseur à l'agence d'Oujda.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma).

L'estimation du coût des prestations établie par la Banque ainsi que le montant du cautionnement provisoire pour chaque lot, sont les suivants :

Lot N°	Estimation (en DH TTC)	Cautionnement provisoire (en DH)
1	1 500 000,00	22 000,00 (vingt-deux mille dirhams)
2	1 270 000,80	19 000,00 (dix-neuf mille dirhams)

Il est prévu une visite des lieux, obligatoire, selon le calendrier suivant :

- Le jeudi 4 janvier 2018 à 10h00 au site de Dar As-Sikkah à Salé et à 14h00 aux immeubles d'habitation à Hay Riad-Rabat ;
- Le vendredi 5 janvier 2018 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Beni Mellal;
- Le lundi 8 janvier 2018 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Oujda;
- Le mardi 9 janvier 2018 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Nador.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4, 6 et 8 du règlement de la consultation.